

Délibération n°17/2025
Syndicat Mixte « Lozère Numérique »

Le 06/03/2025 à 14h00 s'est tenu sans condition de quorum, dans les locaux du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique régulièrement convoqué par lettre envoyée le 28/02/2025.

La réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte Lozère Numérique prévue le 28/02/2025 convoquée par lettre envoyée le 07/02/2025 n'ayant pu se tenir, le quorum n'ayant pas été atteint.

Membres en exercice : 152 représentants soit 378 voix

Participant(e)s à la réunion : 5 représentants soit 52 voix

Absent(e)s : 147 représentants soit 326 voix

Pouvoirs : 4 pouvoirs soit 50 voix

Total des voix des membres présents et représentés : 102 voix

Membres présents :

1. Monsieur Alain RAYNALDY représentant titulaire de la commune de Lachamp-Ribennes,
2. Monsieur André SALANSON représentant titulaire de la commune de Chadenet,
3. Monsieur Christian ALBARIC représentant titulaire de la commune de Meyrueis,
4. Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY représentant titulaire de la commune de Ventalon en Cévennes,
5. Monsieur Denis BERTRAND représentant titulaire du Département de la Lozère,

**REQU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE
17 MARS 2025
BUREAU DU COURRIER**

Pouvoirs :

1. Monsieur Alain ARGILIER représentant titulaire de la commune de Vébron ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
2. Monsieur Jean-Paul POURQUIER représentant titulaire du Département de la Lozère ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
3. Monsieur Pierre BONNET représentant titulaire de la commune de Saint Michel de Dèze ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
4. Madame Roselyne PRADEILLES représentante suppléante de la commune de Bédouès-Cocurès ayant donné pouvoir à Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique,

OBJET : Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Lozère Numérique ;

Monsieur Denis Bertrand, Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique, informe que dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée au Président par la délibération 23/2021 du 15/11/2021, le Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique a pris au cours de la fin d'année 2023 et l'année 2024 les décisions suivantes :

- Avenants au marché de mission de contrôle du réseau d'initiative publique très haut débit fibre optique (FTTH) de l'Aveyron, du Lot et de la Lozère.

Avenants	Date	Objet de l'avenant
Avenant n°1	05/10/23	Prix nouvel outil GRACE THD
Avenant n°2	09/11/23	+ 16 000 € HT sur année 1
Avenant n°3	03/07/24	+ 10 000 € HT sur année 2
Avenant n°4	16/07/24	Démarrage année 3 par anticipation
Avenant n°5	19/11/24	+ 5000 € HT sur année 4
Avenant n°6	26/11/24	Démarrage année 4 par anticipation

- Commande d'une clef RGS pour un montant de 260,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical prend acte à l'unanimité de l'information sur les décisions présent par le Président du Syndicat Mixte Lozère Numérique dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Le Président du Syndicat Mixte,
Denis BERTRAND



REÇU À LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

17 MARS 2025

BUREAU DU COURRIER